

## CONVOCATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### CONVOCATIONS

#### ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

##### AB SCIENCE

Société anonyme au capital de EUR 415.491,22  
Siège social : 3, avenue George V - 75008 Paris  
438 479 941 RCS PARIS  
(la « Société »)

#### AVIS RECTIFICATIF

Avis rectificatif à l'avis de réunion valant convocation à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 28 juin 2017 à 16 heures, dans les locaux du Cabinet d'avocats CVML situés 91 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris, publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 17 mai 2017 (Bulletin 59).

**Dans le texte de la vingt-et-unième résolution, les termes « Actions B » et « actions de préférence B » sont respectivement remplacés par « Actions D » et « actions de préférence D ».** Le reste est inchangé.

**Dans le titre et dans le texte de la vingt-troisième résolution, les termes « tout apporteur d'affaires ayant signé un contrat d'apporteur d'affaires avec la Société » doivent être remplacés par « tout apporteur d'affaires spécialisé dans le secteur pharmaceutique/biotechnologique ayant signé un contrat d'apporteur d'affaires avec la Société et ayant assisté la Société dans le cadre de ses levées de fonds du premier trimestre 2017 et/ou toutes levées de fonds ultérieures » et il faut ajouter à la liste des caractéristiques des BSA<sub>AA2017</sub> l'expression « Cotation : Les BSA<sub>AA2017</sub> ne seront pas cotés ».** Le reste est inchangé.

**Dans le titre et dans le texte de la vingt-quatrième résolution, les termes « tout apporteur d'affaires » doivent être remplacés par « tout apporteur d'affaires spécialisé dans le secteur pharmaceutique/biotechnologique ayant signé un contrat d'apporteur d'affaires avec la Société et ayant assisté la Société dans le cadre de ses levées de fonds du premier trimestre 2017 et/ou toutes levées de fonds ultérieures » et il faut ajouter à la liste des caractéristiques des BSA<sub>2017</sub> l'expression « Cotation : Les BSA<sub>2017</sub> ne seront pas cotés ».** Le reste est inchangé.

**Dans le texte de la vingt-cinquième résolution, il faut ajouter à la liste des caractéristiques des BEA l'expression « Cotation : Les BEA ne seront pas cotés ».** Le reste est inchangé.

**1702953**